

C.N.L.A.P.S.

Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée



Direction Générale de la Cohésion Sociale

A L'attention de Mme Sabine FOURCADE
Directrice générale de la cohésion sociale

14 avenue Duquesne
750350 Paris 07 SP

COPIE

Courrier GEPSO
envoyé le : 28.03.11
REF N° :

Paris, le 28 mars 2011.

Madame la Directrice Générale,

Nous tenons par la présente à vous faire part de certains dysfonctionnements du Comité National d'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS), constatés par les différentes organisations qui y siègent, signataires de ce courrier.

Tout d'abord, le nombre conséquent d'annulations de séances pose question. Et les rares réunions du CNOSS ont souvent posé des problèmes de quorum. C'est pourquoi, nous souhaitons que deux dates puissent systématiquement être définies pour les prochaines réunions du CNOSS afin que nous puissions être nombreux à pouvoir participer à la seconde réunion, la première ne recueillant jamais le quorum suffisant.

D'autre part, lorsque le comité a été convoqué, nous avons regretté un certain manque de considération apporté à cette instance à travers le constat de plusieurs éléments :

- Convocation dans une salle ne pouvant accueillir le quorum ;
- Demande de vote sur une version de texte non actualisée ;
- Absence de rapporteur

...

Ces faits nous obligent à nous interroger sur les réelles possibilités de mise en œuvre des attributions du CNOSS, à savoir : « d'évaluer les besoins sociaux et médico-sociaux, d'analyser leur évolution et de proposer des priorités pour l'action sociale et médico-sociale ». Article L312-3 du CASF

 **COPIE**

Courrier GEPSo
Envoyé le : 28.03.11
REF N° :

Or, en l'état, les conditions de travail ne permettent pas au CNOSS de remplir les missions qui lui sont dévolues.

De plus, il nous semblerait légitime que puisse figurer dans les textes le sens de l'avis donné par le CNOSS.

Par ailleurs, les annulations successives de séances en 2010, du fait d'absence d'ordre du jour, nous laissent penser que celles-ci pourraient utilement être remplacées par des séances d'échanges et de débats en amont de projets, avec ordre du jour de substitution, notamment en lien avec vos services, l'Agence National d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) et l'Agence National de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM).

Nous restons à votre disposition pour en discuter plus longuement et vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, à l'expression de nos sentiments distingués.

Signataires :

APF



Emmanuel BON
Adjoint au Directeur Général

CNAPE



Fabienne QUIRIAU
Directrice Générale

CNLAPS



Francis GRANDJEAN
Président CNLAPS

CNRPA AD-PA



Pascal CHAMPVERT
Représentant CNRPA – AD-PA

FEGAPEI



Philippe CALMETTE
Directeur Général

FEHAP

Le Directeur Général,



Yves-Jean DUPUIS
GEPSo

FHF



Gerard VINCENT
Délégué général

FNMF



Isabelle MILLET-GAURIER
Directrice des Affaires Publiques



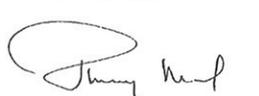
Jean BRIENS
Président

UNA



Emmanuel VERNY
Directeur Général

UNAPEI



Thierry NOUVEL
Directeur Général

UNCCAS



Daniel ZIELINSKI
Délégué Général

UNIOPSS



Hubert ALLIER
Directeur Général